

PRÉSENTATION DE L'ATLAS

SOMMAIRE ET INTRODUCTION

INTRODUCTION	5
I -LES PAYSAGES À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT	7
LES PAYSAGES RESENTIS : APPROCHE SENSIBLE	7
APPROCHE DOCUMENTAIRE	8
• Iconographie.....	8
IMPRESSIONS SUR LE VIF	9
• Ressentir et comprendre : méthodologie.....	9
• Promenade en images.....	10
• Ressentir et comprendre les paysages sarthois.....	12
• Influence du climat dans l'analyse sensible.....	16
LES PAYSAGES COMPRIS : DÉMARCHÉ ANALYTIQUE	17
GÉOLOGIE COMPLEXE	18
• Nature du sous sol.....	18
• Relief.....	19
• Morphologie.....	20
• Matériaux de construction.....	21
• Sols.....	22
RURALITÉ ENTRE CULTURES ET FORÊTS	23
• Cultures et forêts : rappels historiques.....	23
• Paysages agricoles d'aujourd'hui.....	26
• Omniprésence des boisements.....	32
• Bâti dans l'espace rural.....	34
VALLÉES IDENTITAIRES	38
• Vallées identitaires : rappels historiques.....	38
• Réseau hydrographique.....	39
• Morphologies caractéristiques.....	40
• Végétation spécifique.....	41
• Implantations bâties caractéristiques.....	43
ACTIVITÉS HUMAINES ET INFRASTRUCTURES	45
• Activités humaines : rappels historiques.....	45
• Population actuelle.....	47
• Activités économiques.....	49
• Infrastructures.....	50
SYNTHÈSE - VERS UNE ANALYSE DES UNITÉS PAYSAGÈRES	52
• Méthodologie.....	52
• Les douze unités paysagères.....	54
• Clés de lecture.....	55

II -LES PAYSAGES À L'ÉCHELLE DES UNITÉS PAYSAGÈRES	57
Unité n° 1 : BOCAGE DU MASSIF ANCIEN.....	58
Unité n° 2 : PAYSAGES CONTRASTÉS DE L'OUEST.....	63
Unité n° 3 : PAYSAGES BOCAGERS EN MUTATION.....	68
Unité n° 4 : VALLÉE DU LOIR.....	72
Unité n° 5 : BÉLINOIS.....	77
Unité n° 6 : SABLES ET CONIFÈRES.....	81
Unité n° 7 : PLATEAU DE GRANDES CULTURES.....	86
Unité n° 8 : PERCHE SARTHOIS.....	91
Unité n° 9 : ENTRE BOCAGE ET GRANDES CULTURES.....	96
Unité n° 10 : PLAINE AGRICOLE DU NORD.....	100
Unité n° 11 : BOCAGE ET FORÊT DE PERSEIGNE.....	104
Unité n° 12 : VALLÉE DE LA SARTHE.....	107
III -DYNAMIQUES ET ENJEUX PAYSAGERS EN SARTHE	114
VERS UNE PRISE EN COMPTE CONCRÈTE DES PAYSAGES	115
DÉVELOPPEMENT URBAIN	116
PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES URBAINS CENTRAUX ET DU PATRIMOINE BÂTI	118
• Centres urbains.....	118
• Patrimoine bâti traditionnel.....	119
MULTIPLICATION DES ACTIVITÉS ET DES INFRASTRUCTURES	121
• Espaces à vocation d'activités.....	121
• Cas particulier de l'activité éolienne.....	123
• Infrastructures.....	124
ÉVOLUTIONS DES PRATIQUES AGRICOLES	126
• Terroirs agricoles.....	126
• Bocage.....	128
ÉVOLUTIONS DES GRANDS PAYSAGES IDENTITAIRES	130
• Vallées.....	132
• Massifs boisés.....	132
SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS	134
• Enjeux paysagers départementaux.....	134
• Enjeux paysagers par unité paysagère.....	135
BIBLIOGRAPHIE	137

Définition...

Qui a essayé de définir et de qualifier le paysage sait que l'exercice peut s'avérer malaisé.

Le mot paysage peut en effet faire référence aussi bien à une œuvre picturale représentant une portion de territoire qu'à un territoire perçu. Ces deux définitions permettent toutefois de faire un premier pas vers une meilleure appréhension du terme : dans les deux cas, le paysage se trouve à l'interface entre un regard et un territoire. La définition suivante s'articule d'ailleurs autour de cette notion :

"Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations".

C'est en ces termes clairs que la convention européenne sur le paysage (FLORENCE, 2000) a défini la notion de paysage, intégrant ainsi les deux composantes que tous s'accordent aujourd'hui à lui attribuer : une composante objective (d'ordre physique, géographique) et une composante subjective (d'ordre sensible, liée à l'observateur et à sa culture personnelle).

Composante objective

Il est intéressant de remarquer que cette définition prend en compte les facteurs naturels et les facteurs humains. La part de l'intervention humaine est variable. Dans un département comme la Sarthe, dont les conditions naturelles favorables ont permis de tout temps l'établissement et la prospérité de populations humaines, l'anthropisation des paysages est forte. Une analyse territoriale comprend donc nécessairement une analyse de paramètres naturels (géologie, hydrographie, relief, etc.) et une analyse de paramètres anthropiques (occupation des sols, bâti, infrastructures, etc.). Quant aux principaux facteurs d'évolution des paysages, ceux relevant de l'activité humaine ont depuis longtemps pris le pas sur les altérations minérales et cycles saisonniers...

Composante subjective

Le regard de l'homme sur son environnement ne s'est pas toujours traduit par l'émergence de paysages. En effet, l'appréciation fonctionnelle du territoire (milieu favorable ou hostile, milieu nourricier ou stérile, etc.) a longtemps prévalu sur l'appréciation esthétique de l'espace. L'apparition tardive de représentations picturales de l'environnement (d'abord comme décors, puis, progressivement, comme sujet) en témoigne. De cette émergence du "regard paysager" a découlé une tendance à l'appréciation, à l'évaluation de la qualité esthétique des paysages, dépendante du contexte social général et des grands courants de pensée ("modes" littéraires et artistiques...).

Ces remarques, faites à une échelle globale, peuvent être reprises à l'échelle de l'individu, contexte social général et courant de pensée pouvant être remplacés par milieu social, histoire et culture personnelle. D'une manière générale, furent d'abord appréciés les paysages ruraux ordonnés, fortement anthropisés et renvoyant une image de prospérité et de maîtrise de l'espace (Renaissance). Cette appréciation peut être mise en relation avec les principales préoccupations de l'époque : vivre en sécurité et subvenir à ses besoins. Puis, au fil du temps, les goûts ont évolué. Par exemple, au XIX^e siècle, avec le courant romantique, ce sont les paysages sauvages et grandioses qui sont devenus très prisés, après avoir longtemps été considérés comme terrifiants parce que renvoyant l'image d'un inconnu hostile. De la même manière que précédemment, ce jugement est très lié aux modes et aspirations du siècle, et est à rapprocher, entre autres, du goût du voyage et de la découverte. Si ces exemples se basent sur des représentations significatives des goûts d'une certaine "élite" (artistes et leur public...), le constat demeure : le regard est en perpétuel changement, en lien avec les mutations socioculturelles.

Territoire, regard et pratique paysagère

Le territoire français, ainsi que sa population, ont beaucoup évolué, particulièrement depuis la seconde guerre mondiale. En effet, de nombreuses mutations apparaissent dans la physionomie du territoire :

- hypertrophie des pôles urbains et de leurs périphéries ;
- changement d'affectation de l'espace rural (modification des structures agricoles, développement de l'habitat résidentiel, etc.) ;
- multiplication des zones d'activités ;
- développement des infrastructures ;
- etc.

A ces modifications du territoire se surimposent des changements dans la manière qu'ont les populations d'appréhender ce qui est devenu leur "cadre de vie", leur "patrimoine paysager commun", ajoutant une valeur vécue et pratique à la notion de paysage.

Face à :

- l'émergence de nouveaux paysages (d'activités, périurbains entre autres),
- la dénaturation de certains paysages traditionnels (bocagers, par exemple),
- l'identification de nouvelles attentes (qualité du cadre de vie, notamment),

sont apparus des enjeux supplémentaires en matière de protection des paysages sensibles et/ou remarquables, mais aussi de gestion de l'espace, prenant en compte les paysages comme base des politiques d'aménagement et d'urbanisme.

La prise en compte de ces enjeux passe par la mise en œuvre d'outils spécifiques à des fins de :

- connaissance scientifique ;
- consultation, sensibilisation (pédagogie) et mise en contact des acteurs et des usagers du paysage ;
- planification territoriale ;
- accompagnement des opérations d'aménagement.

Les Atlas du paysage constituent un de ces outils.

Dans tous les cas, il s'agit de considérer les paysages dans leur état actuel (diagnostic des paysages, de leurs sensibilités et de leurs dynamiques d'évolutions), afin de gérer au mieux leur avenir, tout en prenant en compte l'histoire de leur constitution.

Les dispositions suivantes attestent d'une intégration de ces données aux niveaux réglementaire et législatif :

- loi Paysage de 1993 ;
- loi dite loi "Barnier" de 1995 qui attribue notamment à la Charte des Pays l'objectif de "préserver et requalifier le patrimoine naturel, paysager et culturel" ;
- la LOADDT du 25 juin 1999 dont l'un des objectifs est la "préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et l'entretien des paysages" ;
- et dernièrement, la loi de Solidarité et de Renouveau Urbains.

Dès 1995, le Ministère chargé de l'Environnement a préconisé la mise en œuvre, sur l'ensemble du territoire français, d'Atlas des paysages.

L'Atlas des paysages

L'Atlas des paysages doit faire émerger une vision du paysage qui puisse être partagée et reconnue par l'ensemble des acteurs territoriaux et, en conséquence, qui permette d'orienter le développement du territoire dans un sens commun, cohérent et durable.

Il est important de garder à l'esprit que la seule conservation en l'état des paysages ne peut être considérée comme l'unique fondement de la politique de gestion d'un paysage - territoire. L'Etat et les collectivités territoriales sont le garant d'un patrimoine commun, mais aussi d'un équilibre plus global (économique, etc.). Comme le réaffirme la convention de Florence (2000), le paysage est un projet social, trait d'union entre le public, les autorités locales et les acteurs de l'aménagement. Il est au centre des politiques d'aménagement, d'urbanisme, culturelles, environnementales, agricoles, touristiques, sociales et économiques.

Réaliser un Atlas des paysages, c'est prendre en compte l'un des enjeux majeurs des années 2000 : concilier protection, mise en valeur et développement.

La portée de l'Atlas des paysages

L'objectif de cet Atlas est de proposer une lecture des paysages sarthois et de sensibiliser aux problématiques paysagères, non de constituer un outil de connaissance généraliste du département de la Sarthe. Aussi, dans le texte, structuré aussi fréquemment que possible autour d'illustrations (cartes, schémas, photos, etc.), les thèmes sont systématiquement abordés par le biais de leur lien avec le paysage.

L'organisation générale du document

L'approche visuelle d'un paysage peut se faire à différents niveaux de perception, relevant d'appréhensions de l'espace qui peuvent être globales ou plus fines. L'Atlas des paysages se positionne dans une gamme de perceptions relativement larges, puisqu'il se propose d'établir un état des lieux dynamique à l'échelle de la Sarthe.

Cet état des lieux dynamique consiste en :

- une approche globale du territoire départemental (analyse du contexte...) – PREMIÈRE PARTIE ;
- un inventaire des grandes unités paysagères du département comprenant une analyse des sensibilités de chacune et une identification des tendances évolutives – DEUXIÈME PARTIE ;
- une analyse des dynamiques et un énoncé des enjeux paysagers débouchant sur des suggestions d'actions – TROISIÈME PARTIE.

La première partie (analyse à l'échelle du département) s'ouvre par une approche sensible des paysages sarthois. L'objectif est multiple :

- former le regard. Pour aborder le territoire départemental, cette approche constitue une entrée intuitive et originale, en forme d'introduction pédagogique à la lecture des paysages ;
- entrer dans l'analyse cognitive par des "portes" spécifiques à la Sarthe afin d'éviter l'écueil du catalogue indifférencié...

Les clés de lecture de l'atlas

Dans un but de lisibilité accrue, des codes couleur ont été utilisés. Les couleurs des titres présents sur chaque page de l'Atlas, de même que celles des introductions et des synthèses en début et fin de chaque chapitre, permettent de situer, au premier coup d'œil, le paragraphe consulté dans le déroulement global de l'Atlas. L'ensemble des codes couleur est présenté dans le sommaire.

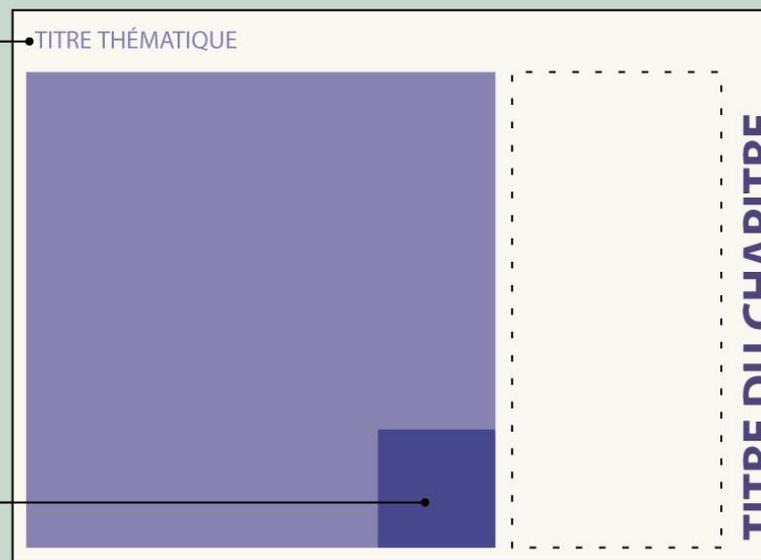
Une lecture rapide, "en diagonale" est possible grâce à une brève synthèse qui conclut les principaux thèmes abordés.

Une approche plus pédagogique est privilégiée à la fin de certains thèmes (documents présentés sur fond blanc). Elle précise la spécificité du regard du paysagiste sur le territoire.

Titre annonçant le thème abordé (1 thème = de 1 à 5 pages)

Encadré de synthèse : Résumé des points principaux abordés pour chaque thème

POUR FACILITER LA LECTURE : L'ATLAS - MODE D'EMPLOI



Titre du chapitre auquel appartient le thème traité

1^{er} niveau de lecture : information complète et détaillée, sur fond en couleur

2^e niveau de lecture : information partielle, ciblée, plus pédagogique, sur fond blanc

L'Atlas présenté ici se veut pédagogique, synthétique et abondamment illustré, de manière à en rendre l'usage le plus facile possible aux différents acteurs de l'aménagement. L'objectif est de permettre un recours systématique à cet outil lors de réflexions sur des projets concernant les paysages. C'est un gage pour le bon "passage de relais" entre la phase d'étude (Atlas) et la phase opérationnelle (traduction des suggestions dans des réalisations concrètes en matière de politiques territoriales).

Remarque méthodologique

L'approche sensible qui introduit la première partie s'appuie exclusivement sur du ressenti par rapport à des éléments visuels (paysages iconographiques ou "réels").

L'analyse cognitive qui suit (première partie), de même que l'étude des unités paysagères et des éléments prospectifs de dynamiques et d'enjeux (qui constituent respectivement les deuxième et troisième parties de l'Atlas), sont quant à elles fondées sur le croisement d'informations diverses. Sont ainsi compilées des observations sur le terrain, des éléments extraits de documents bibliographiques et cartographiques variés et les informations issues d'entretiens avec des personnes ressources.